LAC DU BOURGET

1ère catégorie (domaine public) régime spécial sur toute l'étendue (sauf réserve du pomaine du Baron du Buttet, limitée par des piquets apparents)

- Ouverture générale : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 inclus.
- Ouvertures spécifiques :
- Truite/Omble chevalier/Lavaret : du 11 février au 1er novembre 2023 inclus.
- Perche: du 1er janvier au 16 avril inclus et du 27 mai au 31 décembre 2023 inclus.
- Sandre: du 1^{er} janvier au 26 mars inclus et du 27 mai au 31 décembre 2023 inclus. - Brochet: du 1er janvier au 26 février inclus et du 17 avril au 31 décembre 2023 inclus.
- Les poissons sont mesurés du bout du museau à l'extrémité de

la nageoire caudale naturellement déployée.

Brochet	50 cm	Omble chevalier 30	cm
Truite lacustre	50 cm	Lavaret 35	cm
Truite arc-en-ciel	30 cm		

Nombre de prises journalières : 10 salmonidés par jour et par pêcheur (lavaret, omble, truite lacustre et arc-en-ciel)

dans la limite de 10 lavarets maximum, 6 ombles maximum ou une truite maximum (lacustre maille 50 cm ou Arc-en-ciel maille 30 cm). **3 carnassiers** (brochet, sandre ou black-bass) par jour et par pêcheur dont 2 brochets maximum.



traine et plusieurs cannes

La "carte-carnet individuel de pêche en bateau" est délivrée aux membres des AAPPMA (sauf -12ans) de Savoie (sauf gaule des Coudans). Tout pêcheur en bateau cochera la date sur la "carte-carnet individuel" dès le début de l'action de pêche. Les captures seront inscrites au fur et à mesure. Ce carnet est à rendre dûment remplit en fin de saison afin d'obtenir celui de l'année suivante. Pour la pêche à la traîne où c'est la vitesse imprimée au bateau qui maintient le leurre, ou les leurres, entre deux eaux ou en mouvement (que la ligne ou les lignes soient tenues à la main ou fixées au bateau), la présence visible d'un fanion jaune

de 40 x 40 cm sur le bateau est obligatoire.

PÊCHE AUX LIGNES

Les membres des AAPPMA de Savoie pourront pêcher à la ligne ordinaire du bord ou en bateau à l'arrêt (fiche de capture obligatoire) avec 1 canne et 2 hameçons maximum. Pour toute autre technique de pêche employée, carte-carnet individuel de pêche en bateau obligatoire, il est autorisé

- POUR LA PÊCHE À LA TRAÎNE : 3 lignes de 10 hameçons,
- POUR LA PÊCHE EN BATEAU : 2 lignes de 10 hameçons par pêcheur,
- POUR LE LAVARET : 1 ligne de 18 nymphes artificielles
- ou 2 x 10 nymphes artificielles uniquement.

REPEUPLEMENT ET ALEVINAGE SUR LE LAC EN 2022

AAPPMA Les Pêcheurs Chambériens - AAPPMA Aix-les-Bains Fédération Départementale de la Savoie - APERA

- Alevins de lavarets : 340 000 alevins
- Alevins d'ombles chevaliers : 100 000 alevins
- Alevins de truites lacustres : 100 000 alevins

pour toute infraction ou pollution sur l'étendue du lac du Bourget et le canal de savières, appellez le 17 ou les gendarmeries de

> **La Motte-servolex :** 04 79 25 40 16 **Aix-les-Bains:** 04 79 61 15 00

RÉGLEMENTATION



PRIX DES CARTES PÊCHEURS CHAMBÉRIENS 2023

RTE PERSONNE MAJEURE		CARTE DÉCOUVERTE	7€
ans et plus		carte départementale annuelle / moins de 12 ans au 1er janvi	er 2023
	37,20€	CPMA	1,00€
	31,30€	Carte - Part FSPPMA	3,00€
	26,50€	Carte - Part AAPPMA	3,00€
aires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 202		Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2023	6,00€
RTE DÉCOUVERTE FEMME 36		CARTE JOURNÉE	
ervée aux femmes		carte départementale valable 1 journée	
	15,20€	CPMA	4,40€
	10,40€	Carte - Part FSPPMA	4,00€
	10,40€	Carte - Part AAPPMA	6,60€
A de France munie d'un timbre CP	MA 2023 :	Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2023 :	10,60€
RTE PERSONNE MINEURE 22€		CARTE HEBDOMADAIRE	
oins de 18 ans au 1er janv	ier 2023	carte départementale valable 7 jours consécutifs	
oins de 18 ans au 1er janv	ier 2023 3,20€	carte départementale valable 7 jours consécutifs CPMA	13,50€
oins de 18 ans au 1er janv	3,20€	***	
	3,20€ 9,40€	CPMA	
	3,20€ 9,40€ 9,40€	CPMACarte - Part FSPPMA	8,60€ 11,90€
	3,20€ 9,40€ 9,40€	CPMA Carte - Part FSPPMA Carte - Part AAPPMA	8,60€ 11,90€
ice munie d'un timbre CPMA 2023	3,20€ 9,40€ 9,40€ 18,80€	CPMA Carte - Part FSPPMA Carte - Part AAPPMA Taublies d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2023	8,60€ 11,90€
ice munie d'un timbre CPMA 2023	3,20€ 9,40€ 9,40€ 18,80€	CPMA Carte - Part FSPPMA Carte - Part AAPPMA Taudaires d'une carte d'une autre AMPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2023 TIMBRE RÉCIPROCITÉ HAUTE-SAVOIE	8,60€ 11,90€ 20,50€
	te munie d'un timbre CPMA 2023 ALE ervée aux femmes A de France munie d'un timbre CP	37, 20 € 31, 30 € 26, 50 € 26, 50 € 26, 50 € 27, 80 € 38 € 38 € 15, 20 € 10, 40 € 10, 40 € A de France murie d'un timbre CPMA 2023 :	ans et plus 37,20€ CPMA 31,30€ Carte - Part FSPPMA 26,50€ Carte - Part AAPPMA Teasures d'une carte d'une autre ANPPMA de France murie d'un timbre CPMA 2023 AC ETTE - Part SPPMA CARTE JOURNÉE carte départementale valable 1 journée CPMA 10,40€ Carte - Part FSPPMA Carte - Part AAPPMA Teasures d'une autre ANPPMA de France murie d'un timbre CPMA 2023 Teasures d'une carte d'une autre ANPPMA de France murie d'un timbre CPMA 2023:

PÉRIODES D'OUVERTURE DE LA PÊCHE (Hors lac du Bourget)

• 1 ere catégorie : du samedi 11 mars au dimanche 8 octobre 2023 inclus. Ombre Commun: du samedi 20 mai au dimanche 8 octobre 2023 inclus. Brochet: du samedi 29 avril au dimanche 8 octobre 2023 inclus.

• 2^e catégorie : Villaret, Carouge, Canal de Savières.

Ouverture toute l'année sauf fermetures spécifiques. Brochet ouvert du 1er janvier au 29 janvier et du 29 avril au 31 décembre.

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, à la cuillère et autres leurres, à l'exception de la mouche artificielle, est interdite dans les eaux classées en 2^{ème} catégorie.

TAILLE RÉGLEMENTAIRE DES POISSONS (Hors lac du Bourget)

Les poissons sont mesurés du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale naturellement déployée.

1ère CATÉGORIE

Truite: 30 cm sur le domaine public fluvial, 25 cm sur toute la Leysse (hors affluents) en amont du parcours no-kill (amont du pont de Serbie),

23 cm sur toutes les autres rivières du domaine des Pêcheurs Chambériens.

Ombre commun 35 cm

Pour mémoire : PÊCHE DU BROCHET dans les cours d'eau et les plans d'eau de 1ère catégorie, taille à 60 cm et quota de 2 brochets par jour et par pêcheur.

2° CATÉGORIE

Truite: 30 cm dans le domaine public fluvial

23 cm sur le plan d'eau de Carouge.

Brochet 60 cm 50 cm Sandre Ombre Commun

10€ Pers. mineure, carte hebdomadaire

3€ Carte journée

Un quota de 3 poissons carnassiers (sandre, brochet, black-bass) par jour et par pêcheur dont 2 brochets maximum en 2e catégorie.

ATTENTION

Nombres de prises autorisées sur le pomaine des pêcheurs chambériens : 6 salmonidés dont 3 truites farios et dont 1 ombre commun maximum par jour et par pêcheur.

PÊCHE DE LA CARPE EN NO-KILL, AVEC UN SEUL HAMEÇON SANS ARDILLON SUR les plans d'eau de **challes-les-eaux, carouge** (st-pierre-d'albigny) et du **villaret.**

Plan d'eau du villaret: 1 brochet par jour et par pêcheur.

INFORMATIONS DIVERSES

Les cartes de pêche étant aujourd'hui départementales en savoie, reportez-vous aux aappma locales pour prendre connaissance des réglementations spécifiques et réserves.

Le tableau ci-dessous vous indique la pêche que vous pouvez pratiquer sur le domaine des Pêcheurs Chambériens en fonction du ou des cartes dont vous êtes titulaire.

	Lac du вourget + canal de savières	privé des pêcheurs chambériens
1. Carte de pêche réciprocitaire «Savoie»	4 lignes du bord	OUI 1 ligne en 1 ^{ère} cat. 4 lignes en 2 ^e cat.
2. Autre Carte de pêche que réciprocitaire «Savoie»	1 ligne du bord ou en bateau (2 hameçons maxi)	NON
3. Carnet individuel de pêche en bateau délivré aux détenteurs d'une carte départemental «Savoie» sauf Gaule des Coudans	3 lignes pêche à la traîne 2 lignes bateau à l'arrêt	

PRÉCISIONS:

- La carte journalière et hebdomadaire donne les mêmes droits que la carte de pêche réciprocitaire «Savoie».
- Pêche dans l'Isère : 2 lignes à 2 hameçons maximum

CONCOURS ET MANIFESTATIONS 2023

- Samedi 22 avril : demi journée découverte enfants gratuite (plan d'eau de Challes-les-Eaux) • Une fête de la pêche des Pêcheurs Chambériens sera organisée au cours de l'année
- pour les adhérents (dates à venir) D'autres animations auront lieu dans l'année, nous vous tiendrons informé des dates

Aquatique Z Millieu RH pour la Pêche et la Protection du M I Ш I 4

LES ATELIERS PÊCHE NATURE

péversements annuels truites arc-en ciel (prévisionnel 2023

NOUVEAUTÉ 2023:

Lac du Bourget: 400 kg de truites (30 cm) / 1 lâché par mois.

Plan d'eau de Challes-les-Eaux : 400 kg de truites / 100 kg à l'ouverture.

Albanne: 300 kg de truites / 100 kg à l'ouverture. Leysse: 300 kg de truites / 100 kg à l'ouverture. Leysse parcours «un poisson»: 450 kg de truites. Combe de Savoie : 200 kg de truites à l'ouverture.

Prévision totale pour 2023 : 1600 kg de truites Arc-en-ciel.

Il est préconisé de ne pas pêcher en marchant dans l'eau avant l'ouverture de l'ombre commun sur la Bialle et le Gargot. par ailleurs, il est expressément demandé aux pêcheurs d'éviter de marcher dans l'eau sur les frayères, de l'ouverture au 15 avril.

EN CAS DE POLLUTION

La Protection du Milieu Aquatique c'est l'affaire de tous. si vous constatez un délit, un empoisonnement ou tout autre acte nuisible au milieu, signalez-le rapidement aux numéros suivants :

06 61 37 30 81 (AAPPMA) - 04 79 68 37 60 (OFB)

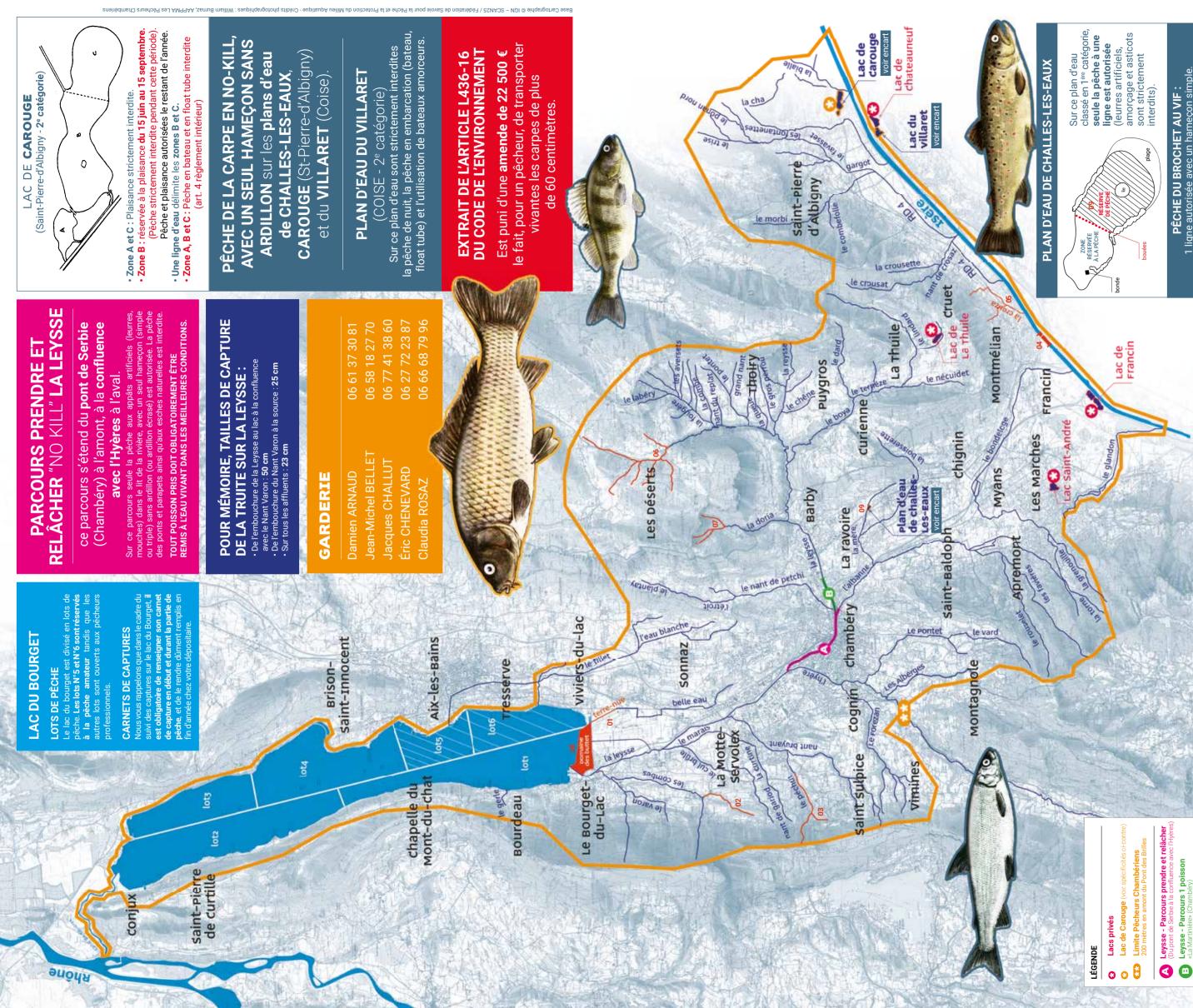
Cette année nous avons sensibilisé 146 enfants aux milieux aquatiques, les mercredis après midi, vendredis soirs, samedis, vacances et jours fériés. Du 11 février au 15 décembre, **76 enfants inscrits à l'année** et 70 lors d'interventions auprès de 6 collectivités (centres de loisirs, deux AAPPMA et un collège). De plus 10 adultes inscrits à l'année ont participé à l'école de pêche, les premiers et troisièmes jeudi de chaque mois. Ces animations ont eu lieu en « soirées lavaret et mouche » pour les adultes, en « soirées mouche », en demi-journées, en journées et en stages de 5 jours l'été pour

Pour l'hiver 2023, l'école de pêche reprendra les sorties mouche le 4 février, tandis que les soirées adultes reprendront le 5 janvier. La saison « toutes pêches » débutera le 29 mars par une après-midi de pêche au coup en plan d'eau.

Pour tout renseignement:

http://www.pecheurs-chamberiens.fr

ou Damien ARNAUD, animateur de l'école de pêche au 06 61 37 30 81 ou par mail: pecheurs.chamberiens@bbox.fr



Membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA Les Pêcheurs Chambériens

Président Valéry ROULET Tél. 06 67 43 51 37

Trésorier Alvise DIBIN Tél. 06 21 60 45 14

Sylvain MUTTER Patrick NICOLLET Jean-Marc PANEL

Dépositaires de l'AAPPMA Jente des cartes de pêche

PARCOURS 1 POISSON SUR LA LEYSSE (Église Sainte Thérèse)

Suivez nous sur facebook pour avoir l'actualité de l'AAPPMA directement dans votre poche!
www.pecheurs-chamberiens.fr
www.facebook.com/Les.pecheurs.Chamberiens/
com@pecheurs-chamberiens.fr

Nous sommes toujouis c. tion ou l'animation de la p. Alors si vous êtes tentés, au 06 61 37 30 81.

La Crouza et affluents (Montmélian) : des sources à la confluence avec l'Isère en aval.
La haute Leysse et affluents (Les Déserts) : des sources au pont de Barre en aval.
La haute Doria et affluents (Thoiry) : des sources à la passerelle sentier "Tour des Bauges" en aval.
Le Domaine du baron de Buttet (Lac du Bourget) : marais du Sud du lac du Bourget.
Plan d'eau de Challes-les-Eaux : La partie sud matérialisée par des bouées.

01 / Le canal de Terre Nue : entre la RN 201 à l'amont (sauf 150 m rive gauche) et la RN 211 à l'aval.
02 / Le ruisseau des Combes et affluents (La Motte-Servolex): des sources au pont du Noiray à l'aval.
03 / Le Nant Bruyant et affluents (La Motte-Servolex) : des sources au pont Courbe à l'aval.
04 / L'Isère (Montmélian) : 50 m à l'amont du Pont Mollard et 200 m en aval (passe à poissons).
05 / La Crouza et affluents (Montmélian) : des sources à la confluence avec l'Isère en aval.

RÉSERVES DE PÈCHE FIXES

.ac du Villaret, lac de Carouge : 2º catégorie Plan d'eau de Challes-les-Eaux : 1⁴e catégorie (pêche en bateau interdite)